

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 21 octobre 2009 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
Mme Isabelle Lewis, directrice-adjointe de cabinet
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

CE-2009-1062-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2009-1063-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2009-1064-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 14 OCTOBRE 2009

3

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 14 octobre 2009, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2009-1065-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (Comité de circulation) du 15 septembre 2009.
-

CE-2009-1066-REC REQUÊTES DE SIGNALISATION / 15 SEPTEMBRE 2009

Il est unanimement résolu, suite aux recommandations du Comité de circulation en date du 15 septembre 2009, de recommander au Conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

REQUÊTE

DÉTAIL

CC-2009-09-15/01	Installation de panneaux « stationnement interdit » sur la rue des Écueils, entre le chemin Saint-Charles et la rue de l'Étiage ;
CC-2009-09-15/02	Installation de panneaux « arrêt » sur la rue Saint-Pierre, à l'intersection de la rue Gagnon ;
CC-2009-09-15/05	Modification des heures d'interdiction de stationner sauf autobus jusqu'à 16h au lieu de 15h15 sur la rue Rodrigue, en face de l'école de l'Orée-des-Bois ;

- CC-2009-09-15/06 Enlèvement des deux (2) panneaux « arrêt » sur la rue Villeneuve, devant l'école Saint-Joachim ;
- CC-2009-09-15/07 Installation de panneaux «défense de tourner à gauche » sur la montée Masson, à l'intersection de la rue Lanaudière ;
- CC-2009-09-15/08 Installation de panneaux « défense de tourner à gauche » sur la rue Lanaudière, à l'intersection de la montée Masson.
-

CE-2009-1067-DEC FERMETURE DU BAR ST-PATRICK ET DU BISTRO MCTAVISH A 3H / 31 DÉCEMBRE 2009 AU 1^{er} JANVIER 2010

8.1

ATTENDU la lettre datée du 12 octobre 2009 de M. Maxime Laforest du Bistro McTavish demandant l'autorisation de fermer son établissement, le Bistro McTavish, à 3 h dans la nuit du 31 décembre 2009 au 1^{er} janvier 2010;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif autorise la fermeture à 3 h dans la nuit du 31 décembre 2009 au 1^{er} janvier 2010 pour le Bar St-Patrick inc. et le Bistro McTavish, le tout conditionnellement à ce que leur permis soit modifié en conséquence par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

CE-2009-1068-DEC ACQUISITION D'UNE PORTION DE LA RUE D'ANGORA / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2009-146-DEC

ATTENDU QUE le 18 février 2009, le Comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorisait la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, s.e.n.c.r.l. à entreprendre des démarches et négociations pour l'acquisition de la rue d'Angora, tel que mentionné à la résolution portant le numéro CE-2009-146-DEC ;

ATTENDU QUE le libellé du dernier paragraphe de la résolution doit être légèrement modifié afin de permettre le dépôt des plans au ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, responsable des affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif autorise la modification de la résolution numéro CE-2009-146-DEC afin d'y remplacer le dernier paragraphe par celui-ci, à savoir :

« Que la même firme soit également mandatée pour procéder aux démarches et négociations requises pour l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des parties des lots 2 442 668, 2 442 669, 3 688 895, 2 442 670, 2 916 821, 2 916 820, 2 916 823, 2 916 826, 2 438 618 et 2 438 617 du cadastre du Québec, tels que ces lots sont démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 20394 de ses minutes. »

CE-2009-1069-REC PROJET DE RÈGLEMENT 332-1 / AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 332 / INCLUSION DE SEPT (7) UNITÉS D'ÉVALUATION CONSTITUÉES DE DIX (10) LOTS DANS LE PROLONGEMENT DE LA RUE AGNÈS-MARTIN

ATTENDU QUE le 12 mars 2007, le Conseil municipal adoptait le règlement d'emprunt numéro 332 décrétant des travaux de pavage, de bordure, d'éclairage routier et d'aménagement paysager sur les rues Camus, Agnès-Martin, Clarence-Gagnon, Henri-Julien et Adrien-Hébert;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement numéro 332 afin que l'annexe B soit modifiée par une nouvelle annexe B-1 qui ajoute sept (7) unités d'évaluation constituées de dix (10) numéros de lots (3 696 903, 3 884 535, 3 985 715, 3 884 537, 3 884 538, 3 884 540, 3 884 541, 3 884 542, 3 985 697 et 3 985 698 du cadastre du Québec) qui sont bénéficiaires des travaux réalisés;

ATTENDU QU'il y a augmentation du nombre d'unités d'évaluation au bassin de taxation par l'inclusion des lots mentionnés, il y aura donc diminution de la charge fiscale pour les riverains bénéficiaires à l'origine ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption du projet de règlement numéro 332-1 amendant le règlement 332 afin de modifier le bassin de taxation riverain original (annexe B) et le remplacer par le nouveau bassin des bénéficiaires des travaux réalisés (annexe B-1).

CE-2009-1070-DEC NOMINATION / SECRÉTAIRE / DIRECTION DE LA POLICE

ATTENDU l'affichage du poste de secrétaire à la Direction de la police ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, de nommer Mme Sylvie Duss au poste de secrétaire à la Direction de la police, classe 6, à compter du 2 novembre 2009, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

CE-2009-1071-DEC SOUMISSION / LOCATION D'UNE AUTONIVELEUSE AVEC OPÉRATEUR / SAISONS 2009-2010 ET 2010-2011

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la location d'une autoniveleuse avec opérateur – saisons 2009-2010 et 2010-2011 (SOU-2009-100);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 6 octobre 2009 à 11 h 03, à savoir :

	2009-2010	2010-2011	Grand total
Excavation Marcel Clark inc.	32 846,63\$	32 846,63\$	65 693,26\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Excavation Marcel Clark inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 6 octobre 2009 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **EXCAVATION MARCEL CLARK INC.**, datée du 30 septembre 2009, pour la location d'une autoniveleuse avec opérateur – saisons 2009-2010 et 2010-2011, pour un montant annuel de 29 100\$ (taxes en sus) et totalisant 58 200\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0369 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2009-1072-DEC PERMISSION / HYDRO-QUÉBEC / INSTALLATION DE CONDUITES D'ÉGOUTS, D'AQUEDUC ET POSE DE PAVAGE ET BORDURE / RUE DU RUBIS

ATTENDU la nécessité de l'installation de conduites d'égouts, d'aqueduc, la pose de pavage et bordure dans le prolongement de la rue du Rubis pour le développement de la phase 6 du projet Alexandre-Cousineau ;

ATTENDU QUE la firme BPR-Triax a déposé des plans pour approbation à la société Hydro-Québec TransÉnergie ;

ATTENDU QUE le projet a été accepté par la société Hydro-Québec TransÉnergie ;

ATTENDU QU'une permission doit être accordée par la société Hydro-Québec TransÉnergie pour la réalisation des travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que M. Jacques Dumas, chef – Planification des infrastructures à la Direction du génie et projets spéciaux, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la permission numéro 1402-024/319929 préparée par la société Hydro-Québec TransÉnergie pour la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus.

Une copie de ladite entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2009-1073-DEC RELOCALISATION DES ENTRÉES (HYDRO-QUÉBEC, BELL CANADA ET VIDÉOTRON) POUR 4 RÉSIDENCES DU CHEMIN SAINT-CHARLES / ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN SAINT-CHARLES AU DESSUS DE L'AUTOROUTE 40

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la relocalisation des entrées d'utilités publiques de quatre (4) résidences situées sur le chemin Saint-Charles dans le cadre des travaux d'élargissement du pont du chemin Saint-Charles;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue, à savoir :

Laurin & Laurin inc. 27 552\$ (taxes en sus)

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Laurin & Laurin inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 19 octobre 2009 de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la compagnie **LAURIN & LAURIN INC.**, datée du 15 octobre 2009, pour la relocalisation des entrées d'utilités publiques de quatre (4) résidences situées sur le chemin Saint-Charles dans le cadre des travaux d'élargissement du pont du chemin Saint-Charles, le tout pour un montant de 27 552\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 382. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0370 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2009-1074-DEC SOUMISSION / TRAVAUX DE CANALISATION DE FOSSÉ / RUE DU SÉPALE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour des travaux de canalisation de fossé sur la rue du Sépale;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, à savoir :

Les Sablières Jean Villeneuve inc. 30 785,53\$
Pavage des Moulins inc. 33 574,66\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Sablières Jean Villeneuve inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 19 octobre 2009 de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la compagnie **LES**

SABLIÈRES JEAN VILLENEUVE INC., datée du 2 octobre 2009, pour des travaux de canalisation de fossé sur la rue du Sépale, le tout pour un montant maximum de 27 274\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 268. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0371 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2009-1075-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h15.

Président

Secrétaire